ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir du franc CFA

Question écrite n° 920

Texte de la question

Mme Sophie Auconie interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'avenir du franc CFA. En effet, depuis 1945, quatorze États d'Afrique utilisent le franc CFA. Mais aujourd'hui des dirigeants africains, comme le président tchadien, Idriss Déby, qualifient la monnaie de frein au développement. La critique porte sur le fait que la monnaie produite en France et garantie par le Trésor français, est arrimée à l'euro, et donc trop forte pour les économies locales, et freine leur compétitivité. Le président François Hollande avait déclaré que la France restait ouverte aux propositions de renégociation des États membres de la « zone franc ». Elle voudrait connaître la position du Gouvernement sur l'avenir du franc CFA.

Texte de la réponse

La Zone franc est un mécanisme de coopération internationale résultant d'un traité entre Etats souverains, que les pays peuvent quitter s'ils le souhaitent (certains l'ont fait dans le passé) et que d'autres peuvent rejoindre. La France respecte l'entière souveraineté des Etats de la Zone franc. Elle sait que la Zone franc est avant tout un dispositif africain, en faveur des pays africains. Elle est ouverte à toute proposition d'évolution que ses membres formuleraient.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Auconie
Circonscription : Indre-et-Loire (3e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 920
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères
Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 septembre 2017, page 4265
Réponse publiée au JO le : 24 octobre 2017, page 5149